

LE PACTE DÉMOCRATIQUE

6 MESURES D'URGENCE À METTRE EN PLACE DANS LES 100 PREMIERS JOURS DU MANDAT
POUR (COMMENCER À) **RÉFORMER NOTRE SYSTÈME POLITIQUE**

1

RÉÉCRIRE LA RÈGLE DU JEU DÉMOCRATIQUE

- Organiser une Convention Citoyenne pour la Démocratie, suivie d'un référendum
- Donner un pouvoir constitutionnel aux Conventions Citoyennes

2

STOPPER LES LOBBIES

- Encadrer drastiquement les intérêts privés
- Limiter le pantouflage
- Garantir la transparence des décisions

3

ASSURER L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS

- Limiter la concentration des médias
- Financer uniquement les médias indépendants
- Encadrer l'usage des sondages

4

FORMER DES JEUNES CITOYENS ENGAGÉS

- Pratiquer la démocratie à l'école
- Généraliser le service civique
- Former les professeurs aux pratiques démocratiques et à la citoyenneté active

5

LUTTER CONTRE L'ABSTENTION

- Comptabiliser les votes blancs et réorganiser les élections en cas de vote blanc majoritaire
- Lever les freins à la mal-inscription
- Expérimenter de nouvelles formes de scrutins, dont le jugement majoritaire

6

FINANCER LA DÉMOCRATIE

- Réformer le financement des campagnes électorales et des partis politiques
- Financer les initiatives citoyennes et les innovations démocratiques
- Créer un congé citoyen pour s'engager

1. RÉÉCRIRE LA RÈGLE DU JEU DÉMOCRATIQUE

LA CONVENTION CITOYENNE POUR LA DÉMOCRATIE

Dans les 100 premiers jours du mandat, constituer une assemblée de citoyennes et citoyens tirés au sort pour **réécrire la règle du jeu politique** (notamment revoir notre constitution) et la soumettre à référendum.

Sur le modèle de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), la Convention Citoyenne pour la Démocratie (CCD) a pour mandat de réécrire la “règle du jeu” politique, et de le faire avec une **méthodologie sérieuse de démocratie délibérative**. Elle est articulée avec un **grand débat national** (pour permettre au grand public de s’exprimer dans tous les territoires), une représentation de la **société civile** organisée (syndicats, associations, corps intermédiaires) et une représentation politique (parlement, partis politiques, Conseil d’État, Conseil constitutionnel et collectivités locales). Elle soumettra ses conclusions directement à tous les Français et Françaises **par référendum**.

Les mesures qui ne seront pas retenues dans le Pacte démocratique pour une mise en œuvre dans les 100 premiers jours du mandat constitueront une base de travail pour la Convention Citoyenne pour la Démocratie.

- Proposition de l’ONG [Démocratie Ouverte](#) et du [Collectif pour une Convention Citoyenne pour le Renouveau Démocratique](#)
- Signer la [pétition demandant une Convention Citoyenne pour le Renouveau Démocratique](#)

FAIRE ENTRER LES CONVENTIONS CITOYENNES DANS LA LOI ET LA CONSTITUTION

Pour pouvoir organiser plus régulièrement des conventions citoyennes dont le fonctionnement, inscrit dans la constitution, respecte des grands principes et lignes rouges, afin de garantir leur impact positif sur la décision et l'action publique.

- 1.** Donner une existence légale aux conventions citoyennes, notamment garantir la rigueur méthodologique de leur organisation, l'indépendance de leur gouvernance, mais aussi organiser leurs liens avec le Parlement et le référendum pour clarifier leur place dans le processus décisionnel.
- 2.** Les conventions citoyennes doivent pouvoir rédiger des propositions de loi d'initiative citoyenne à soumettre directement au Parlement et avoir la possibilité de déclencher elles-mêmes un référendum.
- 3.** Donner des moyens matériels, humains et financiers pour garantir le bon fonctionnement des prochaines conventions citoyennes. Désigner une autorité organisatrice indépendante ; Assemblée nationale, Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ou nouvelle instance indépendante dédiée aux conventions.

- Propositions de l'ONG [Démocratie Ouverte](#) et de l'association [Sciences Citoyennes](#)

2. STOPPER LES LOBBIES

ENCADRER L'INFLUENCE DES INTÉRÊTS PRIVÉS

Pour éviter que les lobbies fassent la loi ! Plus de transparence, traçabilité, sanctions, protection des lanceurs d'alerte et encadrement du "pantouflage".

1. Améliorer la définition du lobbying. Actuellement, beaucoup d'activités d'influence ne sont pas considérées comme telles, ce qui n'est pas acceptable. Il faut élargir la définition de représentant d'intérêts afin que tous les lobbyistes figurent sur le répertoire des représentants d'intérêts tenu par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP).

- Proposition de l'ONG [Anticor](#).

2. Réviser le décret d'application du répertoire des représentants d'intérêts afin de renforcer la pertinence des données collectées. Modifier la loi Sapin 2 afin d'inclure au répertoire tous les acteurs exerçant une activité d'influence dans le registre, et tous les décideurs publics auxquels ils s'adressent.

- Proposition de l'ONG [Transparency International France](#).

3. Imposer la publication sur une plate-forme unique en ligne de tous les documents remis par des lobbyistes aux décideurs publics (parlementaires, membres du gouvernement et leurs équipes, collectivités) ainsi que les échanges intervenus entre eux afin que tout citoyen puisse en prendre connaissance et, le cas échéant, proposer une contre-expertise citoyenne.

- Proposition de l'ONG [Anticor](#).

4. Contraindre tous les décideurs publics (parlementaires mais aussi ministres et hauts fonctionnaires) à publier l'agenda précis de leurs rencontres avec des représentants d'intérêt. Contraindre aussi les organisations privées à publier leurs stratégies d'influence (recours à du lobbying, influence directe et indirecte, etc.) auprès de la HATVP.

5. Prévoir des sanctions fortes en cas de manquement à cet exercice de transparence, autant du côté des acteurs publics (inéligibilité, sanctions administratives) que privés (sanctionner les tentatives d'influence cachées). Doter la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (ou autorité de la probité) d'un pouvoir propre de sanction (par exemple dans les situations de non dépôt d'une déclaration d'activités par un représentant d'intérêts)

6. Organiser la traçabilité de l'influence privée sur la décision publique (empreinte normative), notamment sur Legifrance.fr et les sites web de l'Assemblée nationale et du Sénat. Systématiser la publication en données ouvertes (open data) des informations et documents détenus par les autorités publiques.

- Proposition de l'ONG [Anticor](#).

7. Encadrer strictement les pratiques de "pantouflage" (passage du public au privé et du privé au public), notamment dans la haute administration.

8. Protéger les lanceurs d'alerte qui révèlent des pratiques illégales ou contraires à l'intérêt général, les soutenir financièrement et sanctionner fermement les procédures bâillon. Une démocratie qui ne veut pas voir ses dysfonctionnements est une démocratie qui périclite, inexorablement.

- Proposition de l'ONG [Anticor](#).

9. Créer une autorité de la probité, avec une garantie d'indépendance constitutionnelle, pour remplacer l'Agence Française Anti-corruption, la Haute Autorité pour la Transparence de la vie publique et la Commission nationale de contrôle des comptes de campagne et des financements politiques.

- Proposition de l'ONG [Anticor](#).

10. Sensibiliser et former à l'impact de la corruption. Organiser des campagnes nationales annuelles de sensibilisation à l'éthique et à la corruption. Intégrer un module de sensibilisation à la lutte contre la corruption et pour l'intégrité publique dans le programme d'enseignement moral et civique du second degré (collège et lycée), comme dans l'enseignement supérieur.

- Proposition de l'ONG [Transparency International France](#).

3. ASSURER L'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS

GARANTIR UNE PRESSE LIBRE, INDÉPENDANTE ET ORGANISATRICE DU DÉBAT PUBLIC

Repenser le statut de média, lutter contre leur concentration, revoir les aides publiques et encadrer l'usage des sondages : un big-bang pour des médias essentiels à la démocratie.

1. Repenser le statut de média. La reconnaissance du statut de média ouvre certains droits, notamment l'accès au régime économique des aides à la presse. [...] Repenser les critères qui conditionnent l'accès à ce statut, en y incluant des exigences de transparence, d'indépendance des rédactions et d'investissement dans les moyens de produire de l'information.

- Proposition de l'ONG [Un bout des médias](#)

2. Créer un statut juridique pour les rédactions. Ce statut permettrait de graver dans le marbre l'indépendance des rédactions, de limiter tout interventionnisme des actionnaires et/ou de leurs représentants et de garantir la participation active des rédactions à la gouvernance de leurs médias. Au sein du quotidien *Le Monde* par exemple, des mécanismes existent pour se prémunir de toute ingérence.

- Proposition de l'ONG [Informer n'est pas un délit](#)

3. Démocratiser les médias : Intégrer les représentantes et représentants du personnel salarié dans les organes de gouvernance en leur attribuant des droits de vote au même titre que les autres membres. Donner un droit d'agrément au personnel salarié sur tout changement d'actionnaire entraînant un changement de contrôle du média. Le cas échéant, l'organe de gouvernance disposera d'un délai de 12 mois pour proposer un autre repreneur - l'acquisition des actions se fera après évaluation par un ou des experts indépendants. Conférer aux journalistes la responsabilité d'agrée à la majorité qualifiée le directeur ou de la directrice de la rédaction proposé par les actionnaires.

- Proposition de l'ONG [Un bout des médias](#)

4. Réformer en profondeur la loi de 1986 relative à la liberté de communication pour lutter contre la concentration des médias : Modifier les seuils de concentration des médias nationaux (télévision, radio, presse, groupe plurimédia) sur tous leurs supports. Renforcer les seuils de concentration pour les médias locaux afin d'empêcher la constitution de monopoles régionaux. Déclencher une renégociation de convention entre un média audiovisuel et l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, anciennement CSA) en cas de changement de contrôle.

- Proposition de l'ONG [Un bout des médias](#)

5. Clarifier le rôle respectif des instances dédiées à la protection du pluralisme de l'information, au sein d'un cadre législatif adapté à l'environnement médiatique actuel. Réfléchir à fusionner l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) qui remplace le CSA, les comités d'éthique, ou encore le Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) pour constituer une autorité indépendante, au fonctionnement démocratique (impliquant des citoyens) et aux pouvoirs renforcés (notamment un pouvoir de sanction financière des médias, ou encore de la suspension, voir du retrait du statut de média et des aides afférentes). Cette autorité indépendante pourra être saisie par voie de pétition et recueillir les alertes citoyennes.

6. Élargir l'accès au régime économique des aides à la presse pour y inclure les médias en ligne. Limiter, voire couper les aides à la presse pour les médias ne respectant pas les codes déontologiques du journalisme (production ou propagation de fausses nouvelles (fake news), partialité et déséquilibre manifeste de la ligne éditoriale, relais de contenus incitant à la haine, etc.) - À l'inverse, les médias d'investigation investissant des moyens importants pour produire de l'information de qualité pourront se voir davantage aidés. C'est l'ARCOM (ou l'autorité indépendante qui la remplacera) qui sera chargée de surveiller, juger, aider ou sanctionner les médias concernés.

7. Créer un délit de trafic d'influence en matière de presse afin de limiter les pressions sur les rédactions. La loi devrait sanctionner pénalement tout interventionnisme abusif des propriétaires et dirigeants de médias qui auraient pour objectif de favoriser leurs intérêts ou ceux d'un tiers.

- Proposition de l'ONG [Informer n'est pas un délit](#)

8. Mieux encadrer l'usage des sondages, notamment en période électorale. Permettre aux autorités régulatrices de limiter le recours aux sondages et de garantir leur fiabilité méthodologique (par exemple, pouvoir sanctionner les sondages présentant des questions manipulatoires et orientées).

4. FORMER DES JEUNES CITOYENS ENGAGÉS

FORMER LES JEUNES AUX PRATIQUES DÉMOCRATIQUES

Une loi et différents leviers, dont le service civique universel, pour former des citoyennes et citoyens engagés et responsables.

- 1.** Inscrire dans les principes généraux de l'éducation l'acquisition d'une culture citoyenne, politique et démocratique assurée à tous les jeunes.
- 2.** Faire en sorte que les établissements d'enseignement scolaire (collèges et lycées) assurent davantage de cours d'enseignement moral et civique et réorientent ces cours vers plus de pratique démocratique (élection des délégués de classe au jugement majoritaire ou en élection sans candidat, exercices de débat, implication dans des démarches participatives du territoire, décryptage de "fake-news", vis ma vie d'élu, jeux de rôles, vote aux budgets participatifs locaux, etc.) - Ces formations peuvent être ouvertes à des intervenants extérieurs (acteurs associatifs notamment).
- 3.** Organiser l'accompagnement des jeunes vers le vote : faire découvrir la pratique du vote à tous les lycéens : visite de bureaux de votes, organisation de votes "tests", etc.
- 4.** Former les professeurs (pendant leur cursus universitaire et par de la formation continue) aux enjeux liés à la citoyenneté, à l'organisation et l'animation d'un débat public, à la vie démocratique et politique, à l'intelligence collective, aux institutions de la République et de ses représentants.
- 5.** Généraliser le service civique à toute une classe d'âge (service civique universel) et intégrer de manière systématique une formation des jeunes à la pratique démocratique et aux enjeux de la citoyenneté.
- Proposition portée par la fondatrice de l'association [Unis-Cité, Marie Trellu-Kane](#)

5. LUTTER CONTRE L'ABSTENTION

RECONNAITRE LE VOTE BLANC

Comptabiliser les votes blancs à toutes les élections et refaire l'élection en cas de vote blanc majoritaire.

1. Présenter des bulletins blancs et comptabiliser les votes blancs pour toutes les élections.
2. Invalider les élections qui dépassent une majorité de votes blancs : de nouveaux candidats devront être présentés en cas d'organisation d'une nouvelle élection.

FACILITER L'ACCÈS AU VOTE

Une réinscription automatique lors d'un déménagement, l'expérimentation et l'évaluation de différents moyens pour lutter contre l'abstention.

1. Lutter contre la non- et mal-inscription : inscrire systématiquement un électeur sur la liste électorale de son nouveau domicile lors d'une déclaration de déménagement auprès d'un organisme public. Simplifier le processus d'inscription et de réinscription sur les listes électorales.
- Proposition de l'association [Tous Élus](#) avec le programme [Tous inscrits](#)
2. Expérimenter des manières de faciliter l'accès au vote : expérimentation du vote par correspondance, facilitation des procurations, élargissement de la période d'ouverture des bureaux de vote à plusieurs jours, bureaux de votes mobiles dans les quartiers, rappels sms automatiques avec adresse du bureau de vote, etc. - Évaluer ces expérimentations et généraliser les solutions qui fonctionnent.

EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES FORMES DE SCRUTINS, DONT LE SCRUTIN AU JUGEMENT MAJORITAIRE

Mener des expérimentations sur les modes de scrutins et en partager publiquement les résultats puis organiser un débat de société sur le sujet.

1. Tester et évaluer l'usage comparatif de différents modes de scrutins dont le Jugement Majoritaire, une méthode de vote développée par deux chercheurs du CNRS et permettant d'être bien plus proche des aspirations des votants. Elle permet aux électeurs de donner leur opinion sur tous les candidats d'une élection. Soutenir et démultiplier les expérimentations prévues par des associations et laboratoires de recherche, dans des bureaux-test, lors des législatives 2022.

2. En fonction des résultats de l'évaluation (et des potentielles décisions de la Convention citoyenne pour la démocratie), possible changement de mode de scrutin pour les prochaines élections.

- Propositions de l'association [Mieux Voter](#)

6. FINANCER LA DÉMOCRATIE

RÉFORMER LE FINANCEMENT DE LA VIE PUBLIQUE ET DES PARTIS

Des bons pour l'égalité démocratique, la fin du financement lié aux nombre d'élus et l'encadrement des déductions fiscales.

- 1.** Décorrélérer le financement des partis politiques du nombre d'élus qui composent ces partis (parlementaires et élus locaux).
- 2.** À la place, instaurer des bons pour l'égalité démocratique, permettant à chaque citoyenne et citoyen de décider des partis qu'il souhaite financer. C'est une instance démocratique (parlement ou panel citoyen dédié) qui, tous les ans, fixe le montant de l'aide aux partis politiques via les bons pour l'égalité démocratique.
- 3.** Rendre possible et encadrer le financement participatif de toutes les campagnes électorales.
- 4.** Mettre fin à l'anonymat des donateurs et à la déduction fiscale pour les dons aux partis politiques supérieurs à 500€. Garder la limite de don à 7.500€ et l'interdiction aux personnes morales de financer les campagnes et candidats.
- 5.** Rendre obligatoire la publication des statuts et des comptes des partis politiques.
- 6.** Réformer le contrôle des comptes de campagne lors des élections présidentielles en instaurant un contrôle continu et en incluant les partis politiques dans le champ du contrôle.
- 7.** Mettre en place une banque de la démocratie, dont une des missions est de prêter pour les campagnes électorales des candidates et candidats qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Cette banque peut aussi financer la formation des élus.

Certaines mesures sont librement inspirées des propositions de l'économiste [Julia Cagé](#).

FINANCER LES INITIATIVES CITOYENNES ET L'INNOVATION DÉMOCRATIQUE

Financer de manière structurelle la démocratie d'initiative citoyenne ainsi que les expérimentations et innovations démocratiques.

- 1.** Créer un fond pour l'innovation démocratique pour financer l'innovation démocratique, les expérimentations locales et les initiatives citoyennes dédiées à rénover et mettre à jour en continu le fonctionnement de notre système politique (et/ou donner cette mission à la banque de la démocratie). Doter ce fond de 1% à 5% du montant dédié à la démocratie représentative (financement des partis politiques, des campagnes électorales et du fonctionnement du parlement).
- 2.** Via ce fond, financer le développement de communs au service du pouvoir d'agir citoyen, notamment des communs numériques (plateformes open-source).
- 3.** Démultiplier l'engagement citoyen via la création et le financement d'un congé citoyen que chaque salarié peut utiliser pour s'impliquer dans une campagne électorale, exercer un mandat d'élu, s'engager dans une association d'intérêt général ou une mission humanitaire.

AUTRES MESURES À DÉBATTRE

envoyées à la

CONVENTION CITOYENNE pour la DÉMOCRATIE

Les 6 mesures d'urgence qui composent le Pacte Démocratique ont été choisies, après consultation, parmi 20 propositions issues de la société civile organisée (ONG, associations, think-tanks, penseurs, chercheurs...). Ces 20 propositions pourront constituer la matière de référence sur laquelle travaillera la future Convention Citoyenne pour la Démocratie.

1. VERS DE NOUVELLES FORMES DE RÉFÉRENDUM (RIC, RIP, RÉFÉRENDUMS À CHOIX MULTIPLES...)
2. RENFORCER LES POUVOIRS DU PARLEMENT ET DES CITOYEN-NES AU SEIN DU PARLEMENT
3. REVOIR LA COMPOSITION ET LE RÔLE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL
4. INSTITUTIONNALISER ET ENCADRER LES CONVENTIONS CITOYENNES
5. DÉCENTRALISATION : REDONNER DU POUVOIR AU LOCAL
6. DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE LOCALE
7. UN NOUVEAU STATUT DE L'ÉLU·E
8. UN STATUT DE CITOYEN·NE PARTICIPANT·E
9. FORMER LES JEUNES AUX PRATIQUES DÉMOCRATIQUES
10. FACILITER L'ACCÈS AU VOTE
11. EXPÉRIMENTER LE SCRUTIN AU JUGEMENT MAJORITAIRE
12. HARMONISER LES ÉLECTIONS : TYPES DE SCRUTINS ET JOURS DE VOTES
13. RECONNAISSANCE DU VOTE BLANC
14. UNE BANQUE DE LA DÉMOCRATIE
15. RÉFORMER LE FINANCEMENT DE LA VIE PUBLIQUE ET DES PARTIS
16. UNE LOI POUR ENCADRER L'INFLUENCE DES INTÉRÊTS PRIVÉS
17. DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE EN ENTREPRISE
18. GARANTIR UNE PRESSE LIBRE, INDÉPENDANTE ET ORGANISATRICE DU DÉBAT PUBLIC
19. METTRE LES CITOYENNES ET CITOYENS AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA POLICE ET DE LA JUSTICE
20. METTRE LES CITOYENNES ET CITOYENS AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC

PACTE DÉMOCRATIQUE

25 Février 2022

Pour retrouver toutes les mesures détaillées, sources, argumentaires et actualités de la campagne,
rendez-vous sur :

www.fairegagnerlademocratie.fr